



**Ville de Sainte-Catherine-  
de-la-Jacques-Cartier**

## **AVIS DE PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 22 mars 2021, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1540-2021  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1540-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
449 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM ET LE  
REMPACEMENT D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT JOLICOEUR**

**QUE** le règlement numéro 1540-2021 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 26 avril 2021;

**QUE** le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 juillet 2021;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la municipalité <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption>.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 juillet 2021.

Le directeur général et greffier

Marcel Grenier